

**Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal de la Commune de LEVIER****Séance du 27 juin 2025***L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-sept juin à vingt heures.**Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Monsieur Marc SAULNIER, Maire.**Présents : Guillaume Bouhin, Caroline Blain, Isabelle Cuenot, Marie Destaing, François Garcia, Frédéric Garreau, Jean-Pierre Gurtner, Bernard Jeannin, Olivier Marlot, Norbert Pécot, Olivier Régnier, Jean de la Rochefoucauld, Marc Saulnier, Nathalie Sievert, Isabelle Vinai**Procurations : Aline Carrière à Marie Destaing, Frédéric Dole à Isabelle Cuenot, Aline Louvrier à Nathalie Sievert, Christophe Michel à Guillaume Bouhin, Fabien Oleron à Olivier Marlot.**Excusée : Madeleine Chapellier**Secrétaire de séance : Guillaume Bouhin**Le Maire déclare la séance ouverte.**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.1612-1 et suivants.***Délibération n° 2025-06-050****OBJET : Demande de subvention Fonds Vert « Aide aux Maires Bâisseurs » pour la création de 23 logements sociaux par Habitat 25.**

Le Maire rappelle que suite à la démolition de l'ancien EHPAD, Habitat 25 s'est engagé dans un projet de création de 23 logements sociaux sur le site. Ce projet s'inscrit pleinement dans la dynamique de revitalisation urbaine et de réponse aux besoins en logements accessibles pour les habitants.

Dans ce contexte, le Maire indique que la commune est éligible à une subvention au titre du Fonds Vert via le dispositif « Aide aux Maires Bâisseurs » pour un montant total de 115 000€, réparti comme suit :

- Aide de base à la construction : 23 logements x 2 000€ = 46 000€
- Bonification pour la nature sociale des logements : 23 logements x 1 500€ = 34 500€
- Bonus lié à la performance énergétique (respect du label RE2020 et réduction d'au moins 20% de l'indice carbone énergie) : 23 logements x 1 500€ = 34 500€.

Selon le Maire, ce soutien financier conséquent constitue une reconnaissance de la qualité et de l'ambition du projet porté sur le territoire communal, tant sur le plan social qu'environnemental.

Exposé du Maire entendu, les membres du Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

- Approuvent la demande de subvention au titre du Fonds Vert via le dispositif « Aide aux Maires Bâtisseurs » pour un montant total de 115 000€ ;
- Autorisent le Maire à effectuer cette demande et à signer tout document y afférent.

En séance, les an, mois et jour susdits.

Le Maire,
Marc SAULNIER.

